



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-78

Objet : Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2022

Conseillers en exercice	29		
Conseillers présents	25		Pour 28
Quorum	15		Contre 0
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	03/XII/2021	L'an 2021, le 15 décembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	03/XII/2021		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Marie-Jeanne SOKOLOVITCH			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	Abs	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	Abs	Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	Abs	Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

20 DEC. 2021

N° 2021-78

Objet : Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2022

Vu la délibération 2021-62 portant sur la signature d'un accord cadre d'engagement en vue de la mise en place de la CTG,

Vu la délibération 2021-63 portant prolongation de la durée des conventions SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021

Rapport de synthèse :

Les conventions SSIEG et conventions cadres avec les associations ont été prolongées jusqu'au 30 novembre 2022 afin de ne pas les déstabiliser financièrement tant que la nouvelle convention avec la CAF n'est pas signée et que les modes de versement en direct ne sont pas mis en place par l'organisme.

Il est donc proposé de verser une avance aux associations jusqu'à la signature des COF, sous forme de mensualités établies sur la base de celles versées en 2021, les associations s'engageant à rembourser la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais l'intégralité du bonus de territoire pour les équipements contractualisés avant fin 2022.

La convention avec l'association ADEP pour la gestion de la crèche Les Colibris à Salleboeuf a été établie du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, le montant est également provisoire et sera défini ultérieurement en fonction des subventionnements CAF et du reversement du bonus de territoire à la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais dans le cadre de la CTG.

Les montants provisoires alloués sont comme suit :

CRECHE	Subvention provisoire 2022	Montant mensuel du 01/01/2022 au 31/12/2022
Crèche ADEP - Les Colibris Siège : 2 Allée Capdevielle – Salleboeuf	155 170,00 €	12 930,83 €

CRECHES	Subvention 2021 servant de référence	Montant provisoire du 01/01/22 au 30/11/22	Montant mensuel provisoire du 01/01/22 au 30/11/22
Crèche Petit prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bx	93 091,00 €	85 333,42 €	7 757,58 €
Crèche ADEP - Les Bons enfants Siège : rue des écoles - Fargues St Hilaire	144 144,00 €	132 132,00 €	12 012,00 €
Crèche ADEP - Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	155 232,00 €	142 296,00 €	12 936,00 €

AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Subvention 2021 servant de référence	Montant provisoire du 01/01/22 au 30/11/22	Montant mensuel provisoire du 01/01/22 au 30/11/22
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	15 500,00 €	14 208,33 €	1 291,67 €
FCCB (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	32 000,00 €	29 333,33 €	2 666,67 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Salleboeuf	15 800,00 €	14 483,33 €	1 316,67 €
Terre de Jeux ludothèque Siège : 25 avenue Desclaud - 33370 Tresses	44 710,00 €	40 984,17 €	3 725,83 €

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le principe suivant de versement anticipé :

- Les associations percevront pour les mois de janvier à novembre 2022 inclus une mensualité dont le montant est présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Le montant à rembourser par les associations à la Communauté de Communes sera calculé à la signature des COF
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce sujet.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 16 décembre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Signé par : Christian Soubie
Date : 16/12/2021
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2022



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	16/12/2021	 Visa
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	 Visa
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	 Signature  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président